

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNE DE JANS

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/101 en date du 3 avril 2014, une enquête publique est ouverte en mairie de JANS, pendant une durée de 34 jours consécutifs, **du vendredi 25 avril au mercredi 28 mai 2014 inclus** portant sur la demande présentée par la Société d'Exploitation Eolienne de JANS, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire de la commune de JANS.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

Mme Catherine DESBORDES, docteur en sciences et techniques de l'environnement est désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Laurent KLEIN, directeur du service des ressources humaines à l'Assemblée Nationale à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairie de JANS aux dates et heures ci-après :

- **Vendredi 25 avril 2014** de 9h00 à 12h00
- **Mardi 29 avril 2014** de 9h00 à 12h00
- **Samedi 10 mai 2014** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi 23 mai 2014** de 9h00 à 12h00
- **Mercredi 28 mai 2014** de 9h00 à 12h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, en mairie de JANS, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de JANS (8 place de l'Eglise 44170 JANS),

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairie de JANS, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la Société d'Exploitation Eolienne de JANS – ZA des Métairies 2 – BP 48 – 56130 NIVILLAC

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.